



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CELCC)

5^e séance – 19 juin 2026 – 9 h 01 à 11 h 50

Salle de direction, rez-de-chaussée

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Rachel M. Deslauriers, présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Jean Lessard, vice-président et conseiller municipal – District de la Rivière-Blanche (17)

Alexandre Séguin, membre citoyen

Benoît Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais – En visioconférence

Karim El Kerch, membre organisme – La Relance Outaouais – En visioconférence

Simon Nadeau – Citoyen – En visioconférence

Guillaume Campagné – Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique (STÉ)

Louise Tremblay, cheffe de service, projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Christine Gonthier-Gignac, cheffe de service, projets écologiques – STÉ

Simon Landry, coordonnateur de projets écologiques – En visioconférence

Dominique Lavoie, coordonnatrice de projets – STÉ – En visioconférence

Valérie Teasdale, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Philippe Tremblay, coordonnateur de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Alexandre Dumas, coordonnateur – Foresterie urbaine – STÉ – En visioconférence

Yvann Blayo, coordonnateur de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Samantha Rhainds, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Quentin Liautaud, coordonnateur de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Olimpia Pantelimon, coordonnatrice de projets – STÉ

Catherine Bourgeois-Garault, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Sélène Beaumont-Demers, cheffe de service – Commissions et comités – DE – En visioconférence

Autres personnes présentes

1 personne du public – observateur – En visioconférence

1 personne du public, Martin Sarault, citoyen et intervenant – Question du public

ABSENCE :

Membres

Ariane Hamel, membre citoyenne

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique, tenue en mode hybride, à 9 h 01. Il s'agit de la cinquième séance de l'année 2026 de la Commission. Celle-ci est enregistrée et sera disponible pour visionnement en différé sur le site Web de la Ville. La séance porte principalement sur la présentation du premier bilan intégré du Service de la transition écologique, un dossier inscrit au point 3 du Plan de travail 2026 de la CELCC, pour recommandation. La présidence souhaite la bienvenue à Mme Diarra Thiam et à M. Guillaume Campagné, qui siègent désormais, en alternance, à la CELCC à titre de membres coreprésentants d'une institution publique impliquée en environnement, en provenance de la Direction de la santé publique du CISSS de l'Outaouais (CISSSO). L'importance de compter, au sein de la Commission, sur une expertise en santé environnementale afin d'enrichir les réflexions et les travaux de la CELCC est soulignée. Un tour de table est effectué. M. Campagné se présente à titre de médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, responsable de l'équipe de santé environnementale du CISSS de l'Outaouais.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un ajout à l'ordre du jour est proposé par la vice-présidence à la section *Divers* afin de discuter de la question du BTI (*Bacillus thuringiensis israelensis*).

Il est proposé par Benoit Delage

Appuyé par Karim El Kerch

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré à la lecture des sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026

Le procès-verbal de la séance publique du 7 mai 2026, préalablement validé par les membres, est déposé en séance et rendu disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est soulevé.

Considérant l'absence d'un intervenant inscrit à la période de questions du public au moment de son ouverture, les membres conviennent de reporter celle-ci à la suite de la présentation du bilan intégré.

5. Entre racines et horizons, Gatineau en transition écologique – Bilan intégré

La présentation du bilan intégré est effectuée par le directeur du Service de la transition écologique, Frédéric Vandal. D'entrée de jeu, le Service précise que la version transmise aux membres a fait l'objet d'ajustements visuels afin de respecter les nouvelles directives relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la production d'images. Le contenu du document de présentation demeure inchangé. Une version mise à jour du visuel du rapport complet sera également accessible ultérieurement et déposée en ligne.

La présentation du bilan a pour objectifs d'effectuer un retour sur l'approche intégrée mise en place, de présenter les principaux indicateurs de suivi et de faire état de l'avancement des plans d'action sous la responsabilité du Service. Il est rappelé que cette démarche s'inscrit dans le cadre du dossier 3 du Plan de travail 2026 de la Commission et est soumise à la Commission en vue d'une recommandation. Le Service souligne avec fierté qu'il s'agit du premier exercice permettant d'intégrer l'ensemble des plans environnementaux municipaux dans un même bilan et d'en mesurer la progression au moyen d'indicateurs communs. C'est aussi la première année où l'ensemble des postes prévus au sein du Service sont comblés. Les travaux reposent sur une vision regroupant le Plan climat, le Plan de biodiversité, le Plan de gestion de l'eau et le Plan de foresterie urbaine, lesquels ont été conçus afin de se compléter. Un premier bilan des cinq premières années du Plan climat avait été présenté en juin 2025 et le présent exercice permet désormais d'arrimer les différents plans de manière globale. Il est expliqué que la transition écologique ne constitue pas uniquement un projet environnemental, mais représente une approche intégrée de gouvernance municipale visant à assurer la résilience du territoire et la qualité de vie des citoyens.

Les principaux indicateurs retenus pour suivre la progression des plans et mesurer les retombées de l'approche intégrée du Service sont présentés. Les indicateurs portent notamment sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), la mobilité durable, l'électrification des transports, les îlots de chaleur, la protection des milieux naturels, la consommation d'eau potable, la canopée urbaine et la participation citoyenne. Le Service précise, à titre d'exemple, que les interventions en matière de foresterie urbaine, de gestion de l'eau et de protection de la biodiversité participent simultanément à la réduction des îlots de chaleur, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ainsi qu'à l'atteinte des objectifs climatiques. De même, les démarches réalisées par le Service de l'eau et des matières résiduelles sont présentées comme des pratiques reconnues et reprises ailleurs au Québec, tout en contribuant à l'optimisation des opérations municipales et à l'atteinte des objectifs environnementaux de la Ville. L'indicateur relatif aux véhicules électriques est suivi notamment afin de comparer l'évolution de la situation gatinoise à celle observée dans d'autres grandes municipalités québécoises, tout en mesurant son incidence sur la réduction des émissions de GES. Le suivi de la superficie des îlots de chaleur, de la protection et de la restauration des milieux naturels d'intérêt, de la consommation d'eau potable ainsi que de l'atteinte de l'objectif de couverture de canopée permet d'évaluer l'évolution de la résilience environnementale du territoire. Les efforts de plantation d'arbres et les programmes de donation d'arbres s'inscrivent directement dans cette démarche. Enfin, le Service rappelle que la participation citoyenne demeure un élément transversal de l'ensemble des plans d'action. Les démarches de consultation, de concertation et de collaboration avec les organismes du milieu et les citoyens constituent un levier essentiel à la mise en œuvre des actions et font également l'objet d'un suivi.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES), le Service souligne que l'année de référence retenue par la Ville est 2015, alors que plusieurs municipalités utilisent des années de référence antérieures. Il est mentionné que les efforts de décarbonation, d'électrification, d'optimisation des bâtiments municipaux et de sensibilisation des

équipes portent leurs fruits tout en précisant que les résultats associés au site Cook ne sont pas inclus dans le bilan présenté.

Une question est soulevée avant la période d'échanges.

Un membre demande des précisions quant à l'origine de la réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) corporative depuis l'année de référence 2015. En réponse, le Service explique que cette diminution est attribuable à plusieurs mesures mises en œuvre au cours des dernières années, notamment grâce à une subvention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ayant permis de financer certaines démarches de décarbonation de bâtiments municipaux. Ces interventions comprennent l'optimisation énergétique des bâtiments ainsi que l'évaluation de différentes sources d'énergie renouvelable. Le Service souligne les efforts déployés en matière d'électrification, notamment par l'élaboration d'un plan directeur pour le déploiement de bornes de recharge à l'échelle corporative et collective. L'ensemble de ces initiatives contribue à l'amélioration de la performance environnementale municipale.

La présentation se poursuit.

Pour les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la collectivité, le Service souligne qu'une croissance démographique soutenue entraîne inévitablement une augmentation des émissions globales. Malgré une diminution des émissions par habitant attribuable à l'évolution des comportements et à une prise de conscience accrue de la population, les émissions totales demeurent relativement stables, avec une légère hausse observée. Cette situation s'explique notamment par la dépendance à l'automobile individuelle ainsi que par les émissions associées à la gestion et à l'enfouissement des matières résiduelles. Le Service indique qu'il faudra redoubler d'efforts pour atteindre les cibles fixées et mise notamment sur des projets structurants, la sensibilisation et la mobilisation citoyenne afin d'accélérer la transition. En matière de mobilité durable et d'électrification des transports, le Service fait état d'une progression du nombre de véhicules électriques sur le territoire. Cette évolution est attribuable à la fois aux programmes incitatifs gouvernementaux et aux initiatives municipales, notamment les travaux entourant le futur plan directeur du réseau de recharge. Pour ce qui est de la biodiversité, le Service précise que le Plan d'action en biodiversité vise notamment à assurer la protection de 30 % du territoire. L'objectif relatif aux milieux aquatiques est déjà atteint et différents mécanismes de protection, dont la réglementation applicable aux bandes riveraines, contribuent à la préservation des milieux naturels. En 2024, la proportion des milieux terrestres protégés atteint 28 %, ce qui place la Ville dans une position favorable pour poursuivre ses démarches en collaboration avec ses partenaires.

Une précision est demandée en cours de présentation.

Un membre demande quel était le niveau de protection des milieux naturels au début de la démarche menant à l'objectif de protéger 30% du territoire. Le Service explique qu'au moment de l'adoption du Plan d'action en biodiversité, la proportion des milieux terrestres protégés s'élevait à environ 26 %. Plusieurs mesures de protection étaient déjà en place auparavant, notamment par l'entremise de la réglementation de zonage, du

Schéma d'aménagement, du plan de gestion des milieux naturels ainsi que d'actions antérieures découlant de la Politique environnementale. Il est précisé que ces efforts ont permis de faire progresser la superficie des milieux protégés, laquelle atteint maintenant 28 % du territoire terrestre.

La présentation reprend.

Pour l'indicateur lié à la gestion de l'eau, le Service rappelle que l'eau constitue une ressource essentielle dont la préservation représente un enjeu majeur. Il est mentionné que plusieurs provinces ont déjà mis en place des mesures importantes à cet égard et rappelle que la consommation d'eau demeure généralement plus élevée au Québec qu'ailleurs au pays. Dans ce contexte, la Ville s'est dotée d'un plan de gestion de l'eau et de diverses mesures visant à atteindre la cible de 220 litres par personne par jour établie par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Les données de 2024 démontrent une consommation moyenne de 241 litres par personne par jour. Plusieurs actions sont en cours afin d'améliorer la situation, notamment en matière de gestion durable des eaux pluviales, de protection des bassins versants, de réduction des surverses et d'optimisation des opérations liées au réseau d'eau.

Concernant la foresterie urbaine, le Service rappelle que l'un des objectifs centraux du plan de foresterie urbaine consiste à atteindre une couverture de canopée minimale de 30 % dans chacune des 79 communautés urbaines de Gatineau. À la suite d'un nouvel inventaire réalisé en collaboration avec plusieurs partenaires, dont la Commission de la capitale nationale et l'Université du Vermont, la couverture de canopée est maintenant évaluée à 38 % à l'échelle de l'ensemble du territoire, ce qui place la Ville dans une position favorable. Le Service souligne toutefois que plusieurs secteurs demeurent sous la cible établie et nécessitent des interventions spécifiques. Le Service présente les démarches en cours dans le cadre du projet Canopée, qui vise à accroître la plantation d'arbres sur les propriétés résidentielles et à favoriser le respect de la réglementation municipale. Cette initiative mise sur une approche collaborative avec les citoyens, notamment par l'envoi de communications aux propriétaires concernés et par l'offre d'arbres dans le cadre des programmes municipaux. Environ 6 000 propriétés sur plus de 140 000 présentent actuellement un déficit de couverture arboricole. Les efforts de sensibilisation et de plantation demeurent essentiels.

Une question est soulevée par un membre à ce sujet.

Un membre demande quelle proportion des 79 communautés urbaines de Gatineau se situe sous l'objectif de 30 % de couverture de canopée. Le Service précise que l'analyse est réalisée à l'échelle des communautés urbaines plutôt qu'à celle des quartiers. Selon les données de 2022, 44 des 79 communautés urbaines présentaient une couverture de canopée inférieure à 30 %. L'actualisation de ces données est généralement effectuée aux cinq ans, puisqu'elle repose sur un exercice d'inventaire complexe nécessitant une coordination importante avec plusieurs partenaires. En complément, il est indiqué que plus de 1 000 arbres ont été distribués et livrés gratuitement à des citoyens dans le cadre du programme de donation d'arbres et que cette démarche se poursuit afin de favoriser l'atteinte des objectifs de canopée.

À la suite de cet échange, la présentation se poursuit.

L'importance de la participation citoyenne dans la réalisation des plans d'action est soulignée. Le Service collabore avec le Service de l'interaction citoyenne (SIC) au développement d'indicateurs permettant de mieux mesurer la participation du public, la concertation et la collaboration avec les partenaires. Divers mécanismes de consultation sont utilisés afin d'informer la population, de recueillir ses orientations et de soutenir les actions. L'état d'avancement des quatre plans composant le bilan intégré est présenté. Au moment du bilan, le plan climat affiche un taux d'avancement de près de 67 % des mesures actives ou réalisées, le plan de biodiversité de 64 %, le plan de gestion de l'eau de 58 % et le plan de foresterie urbaine de 56 %. Le Service remercie l'ensemble des membres de l'équipe pour leur contribution à ces résultats.

Une question de précision est posée

Un membre demande si les différents plans conservent un horizon de réalisation fixé à 2030. En réponse, le Service précise que les échéanciers varient selon les plans, mais que plusieurs d'entre eux visent effectivement l'horizon 2029-2030. Une précision est apportée en lien avec le plan climat qui constitue la première phase d'une démarche à long terme. La mise à jour de ce plan qui est prévue en 2027 permettra de réévaluer les priorités et d'intégrer de nouveaux enjeux ou opportunités identifiés depuis son adoption. À titre d'exemple, la gestion énergétique, qui occupait une place plus limitée lors de l'élaboration du plan climat en 2021, est aujourd'hui devenue un axe prioritaire de travail. La perspective de production et de gestion des énergies renouvelables fait partie des réflexions en cours dans le cadre de la prochaine mise à jour du Plan climat.

La présentation se poursuit

Le Service précise ensuite que plusieurs mesures prévues dans les différents plans sont désormais intégrées aux opérations courantes de la Ville. Les réalisations marquantes du bilan sont présentées, notamment les initiatives visant à développer la forêt urbaine et à accroître la fraîcheur des milieux de vie, à protéger les milieux naturels et le patrimoine écologique, à préserver les ressources en eau et à soutenir la transition vers des pratiques plus sobres en carbone. Certains défis, dont la réduction des émissions de GES, la consommation d'eau potable et la gestion des îlots de chaleur sont expliquées. Le Service mentionne que des projets structurants, de même que d'autres outils liés à la séquestration du carbone et aux mesures compensatoires, pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs fixés. En conclusion, le Service rappelle que l'ensemble des démarches présentées repose sur une approche intégrée où les différents plans se complètent mutuellement et génèrent des bénéfices communs. Les ressources, les partenariats et les outils permettent d'envisager la construction graduelle d'un territoire plus résilient, durable et inclusif, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Période d'échanges

Des remerciements sont adressés pour la qualité de la présentation et du travail réalisé.

Suggestion

Une suggestion est émise, soit celle d'accroître, si possible, la présence du Service lors d'événements citoyens et communautaires afin de mieux rejoindre la population et de promouvoir les initiatives environnementales. Le Service accueille favorablement cette suggestion et indique qu'une stratégie renouvelée de mobilisation et de sensibilisation citoyenne est en cours d'élaboration, notamment en collaboration avec les organismes.

Véhicules électriques

Des commentaires sont formulés concernant certains indicateurs. Il est souligné que bien que le pourcentage de véhicules électriques soit un indicateur, il est utile de mettre en valeur leur apport, les retombées concrètes de l'électrification sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les données régionales relatives aux bornes de recharge et à l'électrification du parc automobile sont également évoquées.

Protection des milieux naturels

Des membres saluent les progrès réalisés en matière de protection des milieux naturels et soulignent que la Ville se rapproche de l'objectif de protection de 30 % du territoire. Le souhait de poursuivre les discussions sur l'ambition municipale en matière de conservation et sur les leviers réglementaires pouvant être utilisés pour aller au-delà des cibles actuelles est exprimé. Un intérêt particulier est manifesté à l'égard des mesures liées à la biodiversité, à la protection des milieux humides, à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ainsi qu'au développement de partenariats permettant d'accélérer les actions dans ces domaines. Une collaboration est proposée par le CREDDO en lien avec l'exigence réglementaire sur la biodiversité.

Collaboration

Un membre indique que la reconnaissance du leadership partagé est nécessaire et pourrait être davantage mise en valeur dans le bilan intégré. Le Service en prend note et souligne l'importance de la collaboration avec les organismes pour l'atteinte des objectifs environnementaux.

Mobilité durable et autopartage

Il est suggéré que la Ville explore davantage le potentiel de l'autopartage dans ses activités et contribue activement au développement de nouveaux points de service sur le territoire. Il est notamment proposé d'examiner certaines pratiques administratives, dont les politiques de remboursement des déplacements, afin de favoriser davantage l'utilisation de solutions de mobilité partagée. Le Service accueille ces réflexions et indique qu'elles pourront alimenter les travaux futurs en matière de mobilité durable.

Énergie et mise à jour du plan climat

Des commentaires sont également formulés concernant la place accordée aux enjeux énergétiques dans le bilan intégré. Il est souligné que la réduction de la consommation énergétique devrait demeurer la priorité, alors que les énergies renouvelables constituent un levier complémentaire. Les membres estiment que cette dimension pourrait être davantage intégrée dans la prochaine révision du plan climat. Le Service confirme que la mise à jour prévue de ce plan constituera une occasion d'intégrer ces réflexions et de tenir compte des nouveaux outils et pouvoirs accordés aux municipalités en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES.

Réduction des gaz à effet de serre (GES)

Une question est posée concernant la capacité de la Ville à atteindre sa cible de réduction des émissions de GES malgré les progrès actuellement observés. Le Service

explique que l'un des principaux leviers demeure la valorisation et la gestion des émissions de méthane associées au site Cook, lequel représente une part importante des émissions corporatives municipales (plus de 50%). Le projet de captation et de valorisation du méthane constitue ainsi une mesure déterminante pour l'atteinte des objectifs du plan climat. Le Service rappelle que ce projet doit être accompagné d'autres actions, notamment l'électrification de la flotte municipale, l'amélioration des pratiques opérationnelles et la poursuite des efforts de décarbonation. Une question porte sur l'écart constaté entre la réduction des émissions par habitant et l'augmentation observée des émissions totales de la collectivité. Cette situation s'explique principalement par la croissance démographique et par l'augmentation des émissions provenant des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels. La mise à jour du plan climat permettra de réévaluer les priorités.

Test climat et nouveaux outils

Une question est posée concernant le déploiement du Test climat et son application éventuelle à des projets du secteur privé. Le Service indique que l'outil est actuellement en phase d'expérimentation. Il comprend plus de 70 critères d'évaluation et fait l'objet de travaux de validation avec différents services municipaux. À terme, l'objectif est de disposer d'un outil permettant de mieux intégrer les considérations climatiques dans les processus décisionnels. Action Climat Outaouais indique son ouverture à collaborer avec la Ville.

Des questions sont également soulevées relativement aux nouveaux mécanismes de réduction ou de compensation des émissions de gaz à effet de serre. Le Service mentionne que différentes avenues sont présentement à l'étude, notamment l'identification de puits de carbone associés aux milieux naturels, la valorisation des bénéfices liés aux plantations d'arbres, certains projets de captation et de valorisation du carbone ainsi que l'exploration d'outils liés aux marchés du carbone et aux mécanismes compensatoires. À cet égard, il est rappelé que les projets envisagés ne visent pas uniquement la captation technologique du carbone, mais également la valorisation du rôle des milieux naturels dans la séquestration des émissions. La présidence souligne par ailleurs que l'adoption de la Loi 22 par le gouvernement du Québec offre de nouveaux leviers aux municipalités en matière d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation d'énergie, des outils que la Ville entend explorer.

Amélioration de certains aspects du bilan intégré

Des commentaires sont formulés relativement à la présentation du document. Certains membres soulignent qu'il serait utile de mieux identifier les modifications apportées aux différentes versions du bilan, lorsque transmises et mises à jour. L'harmonisation de certains termes utilisés (ex. action à venir, action non débutée), la cohérence au niveau de certains chiffres et la précision d'indicateurs permettant d'évaluer si la Ville est en voie d'atteindre ses objectifs sont importantes pour faciliter la compréhension du bilan. Le Service fera les ajustements requis et prend note de l'importance de bien communiquer ce qui a fait l'objet de modification lors de mises à jour en vue des séances.

Consommation d'eau potable

Une discussion a lieu sur les facteurs influençant la consommation d'eau potable, notamment la part attribuable aux infrastructures municipales. Le Service indique qu'un suivi sur la consommation d'eau potable est réalisé dans le cadre du Plan de gestion de l'eau. D'ailleurs, le bilan du Plan d'action de l'eau sera déposé cet automne. Les efforts

déployés en matière de détection des fuites (canalisation, infrastructures vieillissantes), de renouvellement des infrastructures et d'optimisation des réseaux, ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie visant à cibler les secteurs prioritaires et à réduire les pertes d'eau se poursuivent. Il est aussi question de l'arrosage et de la consommation d'eau potable la nuit. Il serait intéressant d'avoir accès aux chiffres (et des comparables si possible). Le Service en prend note. La question des investissements nécessaires et des stratégies mise en place pour identifier les secteurs à corriger en priorité (séparer les réseaux dont pluvial et sanitaire) est soulevée. Des travaux sont également en cours afin de mieux comprendre les habitudes de consommation et d'orienter les actions de sensibilisation et de soutien aux changements de comportement. Un complément d'information sur certaines données spécifiques sera transmis ultérieurement.

Gestion des matières résiduelles

Une question est soulevée concernant le taux d'élimination des matières résiduelles. Le Service précise que des efforts importants ont été déployés entre 2016 et 2020 pour réduire les quantités de déchets éliminés, tant du côté résidentiel que dans les autres secteurs. Il indique que la mise en œuvre du PGMR 2023-2029 constitue une priorité et que l'intégration de nouvelles collectes ainsi qu'une meilleure captation des données permettront de mesurer plus adéquatement les matières récupérées et d'obtenir des résultats probants au cours des prochaines années.

Canopée urbaine et îlot de chaleur

Plusieurs échanges ont lieu au sujet de la canopée urbaine et des îlots de chaleur. Il est souligné que, malgré l'atteinte d'un taux global de canopée de 38 %, d'importantes disparités persistent entre les communautés urbaines, plusieurs se situant sous le seuil de 30%. Le Service précise que les efforts de plantation sont priorisés dans les secteurs présentant les plus grandes vulnérabilités sociales et environnementales et que des interventions ciblées sont réalisées dans certaines communautés afin de réduire ces écarts. Une question est également soulevée concernant l'augmentation de la superficie des îlots de chaleur et s'interroge sur les facteurs possibles, dont le développement immobilier. Un membre indique que planter un petit arbre ne compense pas immédiatement la perte d'un arbre mature lors de la construction d'une maison. Le Service indique qu'aucune étude scientifique n'a permis à ce jour d'en déterminer précisément les causes. Il est souligné toutefois que les projets immobiliers entraînent parfois la perte d'arbres matures, remplacés par de jeunes arbres dont les bénéfices se manifestent à plus long terme, ce qui pourrait contribuer, en partie, aux résultats observés, sans établir de conclusion définitive. Des précisions sont apportées concernant les initiatives de distribution d'arbres aux résidences situées dans des secteurs moins boisés. Bien qu'aucune corrélation n'ait été établie entre cette démarche et le taux de participation des citoyens, l'expérience a démontré une efficacité limitée. En complément, le Service indique avoir distribué des accroches portes aux résidences n'ayant pas d'arbres en façades prioritairement sans toutefois y établir de corrélation entre les inscriptions au programme de donation d'arbre et cette méthode. Un membre indique qu'il serait important de nuancer le tout dans le bilan. Enfin, des membres suggèrent de compléter l'indicateur global de canopée par des indicateurs reflétant davantage la situation de chaque communauté urbaine, notamment en matière de gains ou de pertes de canopée. Le Service prend cette suggestion en note.

Concernant les îlots de chaleur, des préoccupations sont exprimées quant à l'évolution de l'indicateur et à ses répercussions sur la santé publique. L'impact des changements

climatiques, les vagues de chaleur extrême et les îlots de chaleurs sont des indicateurs importants. Un membre indique souhaiter mieux comprendre les données présentées et un croisement possible avec les données de l'INSPQ serait à considérer. Le Service indique que l'indicateur de résilience municipale n'a pas encore d'étude complète. Il existe toutefois de la littérature scientifique sur les causes des îlots de chaleurs et les vulnérabilités.

Un membre s'informe des critères de priorisation utilisés pour réduire les écarts de canopée entre les quartiers. En réponse, le Service explique que les interventions sont guidées par les orientations du plan de foresterie urbaine ainsi que par les analyses de vulnérabilité sociale et économique, qui ont permis d'identifier les secteurs les plus à risque. Les efforts de plantation sont donc concentrés dans les quartiers présentant les plus grands besoins, notamment au moyen de campagnes de plantation intensives et d'initiatives ciblées mises en œuvre cette année afin de réduire les disparités observées. En complément, un membre suggère de bonifier l'indicateur de canopée en y intégrant des mesures reflétant davantage la réalité des quartiers, notamment en ce qui concerne les pertes et les gains de canopée. Le Service prend cette suggestion en note. Il est également mentionné que certaines données historiques pourraient être révisées à la lumière de nouvelles méthodes d'inventaire, ce qui pourrait réduire l'écart observé.

Mobilisation citoyenne

Un membre rappelle l'importance de la présence de la Ville lors d'événements communautaires et de quartier afin de rejoindre davantage de citoyens et de promouvoir les initiatives environnementales. Le Service indique qu'une réflexion est en cours afin de renouveler les stratégies de mobilisation et de sensibilisation citoyennes. Il est rappelé que la participation du public demeure un élément central de la transition écologique et un levier essentiel à la réussite des différents plans d'action.

La présidence conclut les échanges en remerciant les équipes du Service de la transition écologique pour la qualité du bilan présenté et pour le travail accompli.

Recommandation

CELCC-2026-02

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques recommande au conseil municipal le dépôt officiel du bilan intégré 2026 du Service de la transition écologique.

Proposé par M. Delage

Appuyé par M. El Kerch

Adoptée

La présidence remercie les équipes ayant contribué à la réalisation du bilan intégré. L'ampleur du travail accompli démontre une progression positive dans le déploiement des différents plans d'action en transition écologique.

6. Période de questions du public

Comme convenu en début de séance, la période de questions du public a lieu exceptionnellement après la présentation du bilan intégré. Deux personnes assistent à la séance dont l'une prend la parole lors de cette occasion.

Question / intervention :

Martin Sarault, citoyen

L'intervention de M. Sarault porte sur l'importance des corridors écologiques dans le secteur ouest de la ville, notamment ceux reliant la forêt Boucher à d'autres milieux naturels d'intérêt. S'appuyant sur les résultats présentés dans le bilan intégré et sur une carte du secteur d'Aylmer (carte partagée à l'écran), M. Sarault met en évidence la valeur écologique de ces espaces, caractérisés par la présence de boisés matures, d'habitats fauniques et d'une biodiversité riche. Il attire particulièrement l'attention sur le secteur de la Croisée, à proximité du Club de golf Gatineau, où subsistent plusieurs composantes écologiques d'intérêt. Selon lui, ce secteur constitue un corridor écologique important et un point de connectivité essentiel entre différents milieux naturels. Il s'interroge sur le niveau de protection actuellement accordée à ce corridor et sur la capacité des mesures en place à assurer sa conservation dans un contexte de développement urbain. M. Sarault souligne que les milieux naturels existants procurent déjà des bénéfices environnementaux significatifs, notamment en matière de réduction des îlots de chaleur, de séquestration du carbone et de maintien de la biodiversité. Il rappelle que les arbres matures offrent des services écologiques immédiats qui ne peuvent être remplacés à court terme par de nouvelles plantations. Il questionne donc la manière dont la Ville intègre ces considérations dans sa planification territoriale et ses projets d'aménagement, notamment en ce qui concerne la conception des nouvelles rues, la conservation des boisés matures et la préservation des corridors écologiques. Il exprime des préoccupations quant à la pression exercée par le développement urbain sur ces milieux naturels et s'interroge sur l'existence de mesures concrètes visant à assurer leur protection et leur intégration dans la planification du territoire. Il soulève également les enjeux liés à la connectivité faunique et souhaite savoir si des mesures sont envisagées pour limiter les effets de fragmentation causés par les infrastructures routières et faciliter les déplacements de la faune entre les différents milieux naturels.

En réponse à cette intervention, le Service remercie d'abord M. Sarault pour le support visuel présenté, qualifié de pertinent et révélateur des enjeux de connectivité écologique du secteur ouest. Le Service confirme que le corridor écologique évoqué, notamment entre le secteur Deschênes et la forêt Boucher, fait partie des préoccupations actuellement examinées dans le cadre du plan d'action en biodiversité. Des discussions sont en cours avec plusieurs partenaires régionaux afin d'évaluer les possibilités de protection, de consolidation et de mise en valeur de ce corridor écologique. Il est notamment mentionné que des réflexions sont amorcées dans le secteur Deschênes ainsi que dans le cadre d'un projet de plan directeur de parc situé plus au sud du corridor. Le Service précise que ces démarches s'inscrivent dans un contexte complexe où différents régimes de propriété foncière doivent être pris en considération, notamment la présence de terrains appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Cette réalité influence les possibilités d'intervention directe de la Ville et nécessite une approche concertée avec les différents propriétaires et partenaires concernés. Il est précisé que la question de la connectivité écologique est un enjeu récurrent soulevé tant par les citoyens que par les partenaires régionaux. Plusieurs organisations travaillent actuellement sur cette question à l'échelle de Gatineau et de la région de l'Outaouais. Les travaux de révision du Schéma d'aménagement et les démarches liées à la trame écologique permettront notamment d'évaluer les différentes mesures pouvant être mises en place pour renforcer la connectivité entre les milieux naturels. Les possibilités d'intervention varient selon la tenure des terrains. Sur les propriétés municipales, les leviers d'action sont plus importants, alors que d'autres approches doivent être envisagées pour les terrains privés ou relevant d'autres autorités. Des réflexions additionnelles sur la trame écologique

et les stratégies de conservation doivent se poursuivre au cours des prochains mois. Concernant la prise en compte de ces enjeux dans les projets de développement urbain, les considérations environnementales sont désormais intégrées en amont des projets. Plusieurs services municipaux sont consultés dès les premières étapes afin d'évaluer les impacts sur les milieux naturels et d'identifier les mesures de mitigation appropriées.

Enfin, en réponse aux questions portant sur les obstacles à la circulation de la faune et sur les effets des infrastructures routières, le Service mentionne que ces enjeux font actuellement l'objet de travaux menés notamment avec le CREDDO dans le cadre des réflexions sur la trame écologique. Il est toutefois précisé que les outils de planification et les cadres réglementaires actuels traitent encore peu de la question de la perméabilité des infrastructures pour la faune. Le sujet est considéré comme un enjeu émergent qui devra être davantage intégré aux réflexions et aux mécanismes de planification futurs. La Commission sera informée de l'évolution de ces travaux lors de présentations ultérieures portant sur la trame écologique et les stratégies de conservation.

La présidence propose de tenir d'abord le point Divers. Les points Bon coup et Vigie inscrits à l'ordre du jour seront abordés en fin de séance, si le temps le permet.

7. Divers

9.1 Suivi des recommandations

Aucun suivi n'y est discuté lors de cette séance.

9.2 BTI

La vice-présidence souhaite que la Commission se penche sur les enjeux liés aux moustiques à la suite de l'arrêt de l'épandage de BTI dans certains secteurs de la Ville. Il est soulevé que cette décision a suscité plusieurs réactions citoyennes, particulièrement dans les secteurs les plus touchés. Il est d'ailleurs rappelé que des engagements avaient été pris afin d'explorer des solutions de remplacement. La vice-présidence souhaite savoir quelles mesures sont envisagées, notamment sous l'angle de la santé publique. Les nuisances associées aux piqûres de moustiques, les préoccupations exprimées par certains citoyens, écoles et organismes, ainsi que les risques liés au virus du Nil occidental sont soulevés. Il est mentionné que certaines municipalités voisines continuent d'utiliser le BTI dans certains secteurs et proposent que la Commission revienne sur cette question à l'automne.

En réponse à ces questions, la présidence suggère d'aborder le sujet dans le cadre d'un point de vigie à l'automne, conjointement aux réflexions entourant la question des pesticides. À titre de rappel, la présidence informe les membres qu'une telle démarche devrait normalement être intégrée au plan de travail de la Commission. Le Service prend la demande en note et indique que des vérifications seront effectuées quant aux suites à donner. Le Service mentionne que diverses informations concernant les moustiques et les mesures de protection individuelles sont déjà disponibles sur le site Web de la Ville. Un projet pilote avait été réalisé au lac Beauchamp en 2022 afin d'évaluer certaines méthodes de contrôle des moustiques. Le Service souligne qu'il pourrait être pertinent d'examiner la question avec le Conseil scientifique de Gatineau, sous toutes réserves, afin d'évaluer les solutions écologiques pouvant être envisagées à plus grande échelle. Cette proposition est accueillie favorablement. À la suite des échanges, en plus de prévoir un point de vigie cet automne pour répondre aux questions plus générales, la Commission convient qu'un retour d'information pourrait

également être effectué dans le cadre des travaux liés à la révision de la réglementation sur les pesticides et des réflexions prévues au plan de travail 2027.

Benoît Delage quitte la séance à 11 h 33 et y revient à 11 h 35. Le quorum est maintenu.

En complément aux discussions, un membre souligne que la forte présence de moustiques observée cette année pourrait s'expliquer en partie par les conditions météorologiques exceptionnellement humides du printemps, qui ont favorisé la formation de nombreux étangs temporaires propices à leur reproduction. Il est mentionné que la situation diffère des dernières années, marquées par des conditions plus sèches et généralement moins favorables à la prolifération des moustiques. Dans une perspective de suivi des effets de l'arrêt de l'épandage de BTI, il est suggéré de consulter le Club des ornithologues de l'Outaouais afin de vérifier si une augmentation ou un retour de certaines populations d'oiseaux insectivores a été observé depuis l'interdiction de cette pratique. Le Service prend note de cette suggestion.

8. Bons coups : Environnement et transition écologique

Un tour de table est effectué afin de permettre aux membres de partager un bon coup ou une nouvelle d'intérêt en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques.

- La Direction de la santé publique du CISSS de l'Outaouais mentionne la publication du rapport VRAC (Vulnérabilité et Risques liés aux Aléas Climatiques) qui documente la vulnérabilité de la population aux changements climatiques et met notamment en lumière certains enjeux d'inégalité sociale liés à la santé environnementale.
- La mise en place récente de la Coalition québécoise pour le droit à la fraîcheur, qui rassemble plusieurs organisations autour des enjeux liés au verdissement et aux îlots de chaleur, afin de protéger la population face aux risques liés à la chaleur est soulignée.
- La collaboration entre la Ville et le CREDDO dans le cadre de la mise à jour de la Politique de l'eau est identifiée; cette collaboration étant un exemple concret de concertation entre les services municipaux et les partenaires du milieu.
- La reconnaissance reçue par le CREDDO lors d'événements provinciaux pour son travail de conservation de la rainette faux-grillon est mise en évidence.
- La présidence met en valeur le lancement du programme EAULOGIK, un programme pour diminuer la pression sur le réseau d'égouts lors d'importantes précipitations, visant la gestion des eaux de surface dans certains secteurs où les réseaux d'égout sont combinés. La présidence souligne l'intérêt suscité par cette initiative auprès de la population et invite les citoyens admissibles à s'informer.
- Des félicitations sont adressées au Service de la transition écologique pour le travail réalisé dans le cadre du bilan présenté.
- Le Service souligne les progrès réalisés en matière de foresterie urbaine. Il est indiqué que la campagne de plantation d'arbres est en bonne voie de dépasser l'objectif annuel, avec 7 450 arbres plantés au 19 juin et une cible révisée à la hausse de 15 000 arbres, contribuant ainsi à l'augmentation de la canopée sur le territoire.
- La tenue du forum Penser l'eau autrement, organisé par la Concertation pour la rivière des Outaouais, qui a mobilisé de nombreux acteurs municipaux et régionaux autour des enjeux de gestion de l'eau est relevé.
- La qualité des collaborations intergouvernementales entre la Ville de Gatineau, la Ville d'Ottawa, la Commission de la capitale nationale et plusieurs partenaires

régionaux dans le cadre de discussions portant notamment sur les changements climatiques et les initiatives environnementales communes est soulignée.

- La qualité des procès-verbaux produits par l'équipe des comités et commissions est soulignée.
- Les efforts déployés pour faciliter les projets citoyens de plantation d'arbres dans les parcs municipaux, lesquels contribuent à l'atteinte des objectifs de verdissement de la Ville sont mis de l'avant.

9. Vigie – Point statutaire

Aucun élément de vigie n'est soulevé lors de cette séance.

10. Prochaine séance

Il est indiqué que la prochaine séance de la Commission se tiendra le 8 octobre 2026. Sous toutes réserves, une séance extraordinaire pourrait également être convoquée à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre. Le cas échéant, les membres en seront informés par courriel au cours de l'été. La présidente remercie les membres de la Commission pour leur participation et leur engagement.

11. Levée de la séance

Il est proposé par Jean Lessard

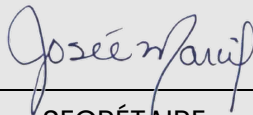
Appuyé par Simon Nadeau

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 11 h 50.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

 _____ PRÉSIDENTE RACHEL M. DESLAURIERS	 _____ SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL
---	--